

## MA PRIME RENOV

Décembre 2020

### Ma Prime Renov, qu'est-ce que c'est ?

Ma Prime Renov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah). Dans le cadre du Plan de relance de l'économie, le dispositif est renforcé au 1er octobre 2020.

Plusieurs bonifications sont également mises en place :

- un bonus sortie de passoire (lorsque les travaux permettent de sortir le logement de l'état de passoire thermique - étiquette énergie F ou G)
- un bonus bâtiment basse consommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)
- un forfait rénovation globale (pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs afin d'encourager les bouquets de travaux)
- un forfait assistance à maîtrise d'ouvrage (pour les ménages souhaitant se faire accompagner dans la réalisation de leurs travaux).

### Qui peut en bénéficier ?

Ma Prime Renov' est ouvert à l'ensemble des propriétaires depuis le 1er octobre 2020, et ce quels que soient vos revenus, que le propriétaire soit occupant ou qu'il mette en location.

Ma Prime Renov' est aussi accessible aux copropriétés pour les travaux dans les parties communes.

### Quels travaux ?

MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées **RGE** (reconnues garantes pour l'environnement).

Le montant de la prime est forfaitaire. Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux.

Les plafonds de ressources ont été catégorisés en 4 profils/couleurs selon les différents niveaux de revenus (des ménages les plus modestes aux ménages les plus aisés) :

- MaPrimeRénov' **Bleu**
- MaPrimeRénov' **Jaune**
- MaPrimeRénov' **Violet**
- MaPrimeRénov' **Rose**.

Ainsi qu'un barème exclusif aux copropriétés.

Pour chaque profil, correspond un montant de prime en fonction de la nature des travaux engagés. Un simulateur Simul'Aidés permet de d'identifier le niveau d'aide auquel le propriétaire a droit. Cette simulation nécessite de décrire le projet de travaux et la situation personnelle (revenu fiscal de référence, nombre de parts fiscales).

Isolation Thermique des fenêtres, et parois vitrées, montant par élément.	Forfait Ma Prime Rénov'	Estimation du montant CEE*	Ma Prime Rénov + CEE	Bonus sortie de passeoire (sortir du DPE F ou G)	Bonus BBC (rentrer en DPE A ou B)
Ma Prime Rénov' <b>Bleu</b>	100 €	79 €	179 €	1500 €	1500 €
Ma Prime Rénov' <b>Jaune</b>	80 €	39 €	119 €	1500 €	1500 €
Ma Prime Rénov' <b>Violet</b>	40 €	39 €	79 €	1000 €	1000 €
Ma Prime Rénov' <b>Rose</b>	0 €	39 €	39 €	500 €	500 €

### Avec quelles aides peut-elle être cumulée ?

**Ma Prime Rénov'** peut être cumulée avec d'autres dispositifs existants, dans la limite de 20 000 euros par logement sur 5 ans. La prime est cumulable pour les mêmes travaux avec les aides d'Action Logement et celles des collectivités locales par exemple, **sauf** avec les autres aides de l'Anah (Habiter Mieux Sérénité, etc.). Dans ce cadre, chaque type d'élément est plafonné. Concernant les parois vitrées, l'ensemble des aides cumulées est plafonné à 500 €/m<sup>2</sup>.

### Barème des revenus en 2021

Les ménages sont classés en quatre catégories de couleur suivant leurs revenus, qui déterminent le montant de la Prime Rénov.

#### Tranches de revenus hors Ile-de-France

Composition du foyer	Bleu	Jaune	Violet	Rose
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €	> 29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €	> 42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €	> 51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €	> 60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	4 412 €	5 651 €	8 744 €	8 744 €

#### Tranches de revenus en Ile-de-France

Composition du foyer	Bleu	Jaune	Violet	Rose
1	20 593 €	25 068 €	38 184 €	> 38 184 €
2	30 225 €	36 792 €	56 130 €	> 56 130 €
3	36 297 €	44 188 €	67 585 €	> 67 585 €
4	42 381 €	51 597 €	79 041 €	> 79 041 €
5	48 488 €	59 026 €	90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	6 096 €	7 422 €	11 455 €	11 455 €

Les caractéristiques thermiques (Coefficient de transmission surfacique  $U_w$  et facteur Solaire  $Sw$ ) doivent respecter les conditions suivantes :

#### Fenêtres ou porte-fenêtres :

- $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$  et  $Sw \geq 0,3$  ou  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$  et  $Sw \geq 0,36$

#### Fenêtres de toiture:

- $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2.K$  et  $Sw \geq 0,36$

Norme NF qui donne la valeur de  $U_w$  **Doubles fenêtres** (pose sur la baie existante d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé)

- $U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2.K$  et  $Sw \geq 0,32$

Modalités : Pour faire une demande, se rendre sur le site [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)